



ABSENCE D'AG SCI

Par katrel

Bonjour à tous,

je suis gérant associé à 99% d'une SCI (impôt IR et TVA puisque loc à des assujettis) créée en 2008. Le 1% restant était à mon père jusqu'en 2016, la part a été vendue à ma conjointe en PACS.

Je n'ai jamais convoqué d'AG, sauf une AGE pour la cession de part en 2016.

Je souhaite régulariser la situation par le meilleur moyen ou le moins mauvais...donc voilà les solutions auxquelles je pense :

*convoquer une AGE pour acter l'absence d'AG

ou

*convoquer une AGE pour acter l'absence d'AG et reprendre jusqu'à 2008 les décisions qui auraient dû être actées

ou

*ne rien faire et commencer à faire des AG correctement

Merci de vos éclaircissements !